

COMMUNE DE OUERRE

Département d'Eure-et-Loir

Arrondissement : DREUX

Compte rendu de la séance du jeudi 20 janvier 2022

Etaient présents :

Madame Aline CARRÉ, Madame Clémentine FISSON, Monsieur Roland RUFFAUT, Monsieur Philippe GROSSET, Madame Brigitte AUZOU, Monsieur Patrick VASSEUR, Monsieur Pascal OUDET

Etaient absents :

Madame Martine MAILLARD représentée par Madame Aline CARRÉ, Madame Marie-Laure DESMOULINS représentée par Monsieur Pascal OUDET, Monsieur Matthieu TAMBURRO représenté par Madame Clémentine FISSON

Excusés et absents :

Monsieur Jérôme FÉRÉ, Madame Sonia HENRY, Madame Sandrine MASSELIN, Monsieur Xavier VOISIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Pascal OUDET

DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022 (DE 2022 001)

Madame la maire rappelle que l'Article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque le quorum est atteint; la réunion de conseil municipal qui s'est tenue le jeudi 13 janvier 2022 à 19H n'était pas en capacité de délibérer valablement car le quorum n'était pas atteint, une réunion extraordinaire a donc été fixée ce jour conformément à l'Article sus-visé afin de pouvoir délibérer sur le point unique suivant :

- Demande de subvention FDI 2022.

Ayant entendu l'exposé de la Maire concernant le projet d'aménagements de voirie dans le bourg de Ouerre, en Grande rue, Rue de Prémont et Rue de Morainville,

L'étude faite par "Eure et Loir Ingénierie" ayant été présentée,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'aménagements de voirie décrit dans cette étude et accepte l'évaluation chiffrée établie par "Eure et Loir Ingénierie" pour un montant total de 96.269€ HT.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2022 pour un montant de 48.135 € (taux maximal à 50% du montant HT).

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention FDI	48.135 € (50% du montant HT)
Autofinancement	48.134 €
TOTAL HT	96.269 €

Ces travaux seront engagés durant l'année 2022 et après que le dossier ait été déclaré recevable par les services du Conseil Départemental.

Fin de séance : 9H45